

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Halte-garderie municipale Montardat (Ile de France, Département des Yvelines, Saint-Germain-en-Laye
(78100)*

Note de Première Phase (NPP) N° 780821286_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Halte-garderie Montardat Saint-Germain-en-Laye (78)

Note de Première Phase (NPP)

Août 2010 – N° 780821286_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Vérificateur/Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'action 19 du 2^{ème} Plan National santé environnement 2009-2013, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (*Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service*). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'établissement objet du présent rapport (ETS n°780821286) est la halte-garderie municipale Montardat, située au 30 rue Danès de Montardat à Saint-Germain-en-Laye, dans le département des Yvelines (78).

La halte garderie a une capacité d'accueil de 25 enfants de 3 mois à 3 ans.

Elle se situe au rez-de-chaussée d'un bâtiment sur vide sanitaire, dont les étages sont à usage de logements. La halte-garderie est de forme rectangulaire. Elle représente une surface d'environ 140 m² et comprend le bureau de la directrice, des vestiaires pour le personnel et une cuisine, un hall d'accueil, une salle de repos, une salle de jeux et une salle de change / propreté.

Les espaces extérieurs comprennent une zone de jeux pour les enfants, recouverte d'un revêtement souple et un espace d'ornement présentant des terres à nu.

Aucun logement de fonction ni jardin pédagogique ne sont présents.

Lors de la visite, il a été constaté que le bâtiment comportait un vide sanitaire mais l'accès ne se fait pas au droit de la halte-garderie. Aucun indice visuel ou olfactif n'a été relevé sur site.

Résultats de l'étude historique et documentaire

L'élément ayant motivé l'intégration de cet établissement à la démarche de diagnostic est sa contiguïté avec un site BASIAS, recensé pour une activité de fabrication de préservatifs (IDF7801900).

Le site BASIAS était une usine de fabrication de préservatifs entre 1950 et 1952 contigue à l'ETS. Le dossier n'a pas été retrouvé aux archives mais la contiguïté du site BASIAS avec l'ETS est certaine (plan historique disponible à l'étape 2). Plusieurs plaintes du voisinage pour bruit et odeurs ont été déposées au cours de son activité.

En ce qui concerne l'ETS, une demande de permis de construire du bâtiment de la halte-garderie date de 1985 (permis de construire fourni en Annexe C). Le bâtiment a été intégralement construit sur vide sanitaire. Au pied du bâtiment, les bouches d'aération du vide sanitaire sont visibles. Aucune activité industrielle du

type ICPE¹ n'est recensée au droit de la parcelle de l'ETS.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la première nappe d'eau souterraine se trouve aux alentours de 7 mètres de profondeur au droit de l'ETS.

Au regard de la topographie du secteur, le sens d'écoulement des eaux souterraines au droit de l'ETS est orienté du Sud-Sud-Ouest vers le Nord-Nord-Est.

Etude de l'influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une halte-garderie sans jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition sont envisagés :

- L'ingestion de sols par les enfants :
L'usine de fabrication de préservatifs a pu émettre des poussières atmosphériques, qui ont pu se déposer dans la cour de l'ETS. L'ingestion de sol est donc retenue étant donné la présence de sols nus, accessibles aux enfants.
- L'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :
L'ancienne activité BASIAS identifiée en contiguïté de l'ETS a potentiellement fait appel à l'utilisation de substances volatiles. Ainsi, une migration de ces composés via les gaz du sol au droit de l'ETS est possible.
- L'ingestion d'eau potable par les enfants :
Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Ainsi, il existe des potentialités d'exposition des populations les plus sensibles fréquentant l'établissement, par ingestion de sols de surface et par inhalation de substances volatiles. **Ainsi, nous proposons que la halte-garderie Montardat (ETS n°780821286) fasse l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.**

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats de la phase 2.

La phase 2 consistera à investiguer :

- les sols superficiels non recouverts situés à proximité immédiate de l'aire de jeux et potentiellement accessibles aux enfants.,
- l'air du vide sanitaire en place sous le bâtiment de la halte-garderie

¹ ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Halte-garderie municipale Montardat (Ile de France, Département des Yvelines, Saint-Germain-en-Laye
(78100)*

Note de Première Phase (NPP) N° 780821286_RNPP

- les gaz du sol au droit de l'espace extérieur.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».